

Compte-rendu du groupe de travail - 28 novembre 2023 sur l'organisation du baccalauréat 2024

En propos liminaires, les représentant.es du **SNES-FSU** manifestent leur satisfaction de la tenue de ce groupe de travail (GT). Ils souhaitent qu'il puisse devenir un rendez-vous pérenne. Ils demandent aussi un GT sur l'organisation du bac fin avril début mai. De même, ils demandent la tenue d'un GT pour le DNB. Celui-ci devrait se tenir courant janvier 2024.

Enfin, ils rappellent les revendications défendues au niveau national par le SNES-FSU :

- Alléger ou aménager les programmes d'examens pour les épreuves de spécialités ;
- Revenir à une épreuve unique par discipline ;
- Transformer le grand oral (GO) en épreuve de soutenance de projet à la fois en voie technologique et générale ;

❖ Bilan de la session 2023

Les représentant.es du SNES-FSU interrogent les services de la Division des examens et concours (DEC) sur différents dysfonctionnements remontés lors de la précédente session d'examens :

- La base de données permettant de convoquer les enseignant.es a-t-elle été mise à jour ?
- Pour les demi-journées de décharges permettant les corrections, peut-il y avoir une égalité de traitement entre les collègues corrigeant le BTS et ceux corrigeant le baccalauréat ?
- Une lettre de cadrage adressée par le recteur peut-elle rappeler que les missions pour examens sont prioritaires sur toutes autres missions ? Il est nécessaire de rappeler que les collègues qui travaillent en collège et en lycée voient leurs missions en collège annulées lorsqu'ils surveillent ou corrigent le baccalauréat.
- Est-il possible de tenir compte des temps partiels lors des surveillances et pour le volume des copies à corrigées ?
- Est-il possible d'indiquer le nombre de copies sur la convocation ?
- Lors du grand oral, il est nécessaire qu'au moins un spécialiste de la discipline soit présent. Cela pose le problème d'un professeur absent mal remplacé.
- Peut-on indemniser un jury qui se déplace la veille, pour se rendre dans un centre d'examen très éloigné de son habitation ?
- On sait que les collègues de philosophie et de lettres sont submergés par les corrections et les oraux. Peut-on rappeler qu'ils doivent être exemptés de surveillance ?

Les services de la DEC répondent point par point :

- Suite à la dernière audience entre les représentants du SNES-FSU et la DEC, la base de données IMAGIN, pour les convocations, a été mise à jour. Une enquête auprès de tous les EPLE a été menée afin de compléter cette base de données. De ce fait, la DEC pense pouvoir mobiliser la totalité du vivier de correcteurs.
- Les collègues qui corrigent le BTS ont une journée de décharge, qui sert aussi aux commissions d'entente. Cependant, en 2024 il n'y aura pas de journée de décharge pour les collègues corrigeant le bac en raison de son report en juin.
- Un courrier sera envoyé aux enseignant.es afin de rappeler un certain nombre de points, notamment qu'ils seront mobilisables jusqu'au 11 juillet au soir. En cas de problème, les enseignant.es ne doivent pas hésiter à contacter rapidement et directement les services de la DEC afin qu'une solution soit trouvée.
- Il est compliqué de tenir compte des temps partiels car la DEC n'a pas connaissance des enseignant.es qui en bénéficient. La DEC comprend très bien qu'on souhaite faire valoir son temps partiel lors des missions d'examens. Ces examinateurs pourront revenir vers la DEC, après réception de leurs convocations, afin de trouver une solution.

La DEC précise qu'il n'y aura pas d'oraux de français le mercredi. Ils suggèrent que les suppléant.es dans les centres complètent les missions des collègues en temps partiels.

- La DEC fera figurer le nombre de copies sur la convocation mais seulement à titre d'information. Il pourra y avoir davantage de copies en raison d'une défection.
- Lors du GO, il doit y avoir forcément un.e spécialiste de la discipline, le chef de centre et le coordonnateur qui supervisent cette épreuve ont des instructions en ce sens. La DEC attirera leur attention pour que cette règle soit respectée notamment lorsqu'il y aura des changements de commissions au cours de la journée ou de la semaine.
- Pour les frais pour hébergement la veille, cela se fait déjà. Il est donc possible d'indemniser les examinateurs qui se déplacent la veille d'une interrogation. Cela se fera au cas par cas, après en avoir référé aux services de la DEC.
- Les professeur.es de philosophie et de lettres sont normalement déchargé.es des surveillances. Cela sera rappelé aux chefs de centre.

❖ Proposition de calendrier pour la session de juin 2024

Le calendrier est très chargé. Il s'étendra de mi-mai jusqu'au 11 juillet. Il faut tenir compte du calendrier fléché par le ministère :

- 28 et 29 mai : épreuves spécifiques BFI et sections binationales.
- 27 au 31 mai : épreuves pour les candidats individuels sans note au contrôle continu.
- Du 21 mai au 11 juin : DNL spécifiques DNL SELO et hors SELO. Ces épreuves sont organisées par les EPLE. Elles ne sont donc plus rémunérées !
- Du 21 au 24 mai : oraux de LLCER.
- Du 27 mai au 4 juin : ARTS et EPPCES (sport 13ème spécialité).
- Du 4 au 7 juin : ECE (SVT, SPC, NSI et STL). Épreuves pratiques en EPLE qui donnent lieu à une rémunération depuis la session 2023 (validation par les chefs d'établissement. À ce jour, encore 5 établissements n'ont pas fait remonter malgré plusieurs relances).

Calendrier proposé par la DEC pour les épreuves de juin – juillet :

- 13 juin : date limite de la bascule du LSL.
- 14 juin : épreuve écrite de français.
- 18 juin : épreuve écrite de philosophie.
- Du 19 au 21 juin : épreuves de spécialités.
- 27 juin : commission d'harmonisation du contrôle continu.
- Du 26 juin au 2 juillet : grand oral. 5 jours avec un WE entre deux.
- Du 24 juin au 3 juillet : oraux de français. Pas d'oraux le mercredi 26 juin. Pas moins de candidat.es que l'année dernière. La DEC pense pouvoir convoquer davantage de professeur.es. Maximum 12 candidat.es / jour. Les aménagements d'épreuves sont pris en charge par les suppléant.es. La DEC fait remarquer que si on tente de baisser à 10 candidat.es par jour, alors il faut trouver 30 professeur.es supplémentaires.

Corrections des épreuves écrites.

- Pour rappel, les enseignant.es de philosophie et de français sont déchargé.es de surveillance ! La circulaire est claire pour les professeur.es de français, ça l'est moins pour les professeur.es de philosophie. Cela reste à préciser avec la DGESCO suite à leurs prochains échanges avec le ministère.
- Du 17 juin au 4 juillet : correction des copies de **français**. 10 jours ouvrés dont 5,5 jours hors oral de français. Il faut compter 55 copies en moyenne par correcteur.
- Du 19 juin au 3 juillet : correction des copies de **philosophie**. 10 jours ouvrés. Il faut compter 130 copies en moyenne par correcteur.
- Du 24 juin au 3 juillet : correction des copies de **spécialité**. 7,5 jours ouvrés dont 2,5 jours hors GO. Il faut compter 35 copies en moyenne par correcteur.

Harmonisation et délibération.

- 4 juillet : harmonisation.
- 5 juillet : jury de délibération.
- 8 juillet : publication des résultats.
- Du 9 au 11 juillet : épreuves du second groupe.

❖ Propositions afin de mieux répartir la charge de travail en lettres, philosophie et LV

Épreuve d'humanités, de littérature et de philosophie (HLP)

14 700 candidat.es vont passer l'épreuve de français et 14 600 vont passer celle de philosophie. Il faut ajouter 1 120 candidat.es pour la spécialité HLP Terminale.

Le vivier d'enseignant.es de lettres va être fortement mobilisé.

La DEC propose donc la « spécialisation » de 11 binômes (sur 40 potentiels) de correcteurs (+2 suppléant.es) pour la correction de l'épreuve HLP. En moyenne, 100 copies par binôme.

Ces correcteurs participeront au GO (mais pas sur 5 jours) et aux oraux du 2nd groupe **mais** seront totalement déchargés de la correction des épreuves de philosophie et de français.

Pour le **SNES-FSU** il semble nécessaire de solliciter des volontaires et de les assurer qu'ils pourront ne plus l'être l'année suivante si c'est leur souhait.

Épreuve de français

Les enseignant.es des classes de Seconde seront sollicité.es pour la correction des écrits afin de soulager les interrogateurs des oraux.

Le ministère permet la participation **d'enseignant.es de collègue** pour la correction des copies à condition :

- que les enseignant.es soient volontaires ;
- qu'il y ait un accompagnement pédagogique et suivi spécifique des corrections ;
- la fin des corrections soit fixée pour le 30 juin afin que les enseignant.es soient présents dans les centres du DNB à partir du 1er juillet.

Les représentant.es du **SNES-FSU** s'opposent à cette participation des enseignant.es de collègue. Ils indiquent que les attendus de la correction demandent une connaissance fine des programmes, ainsi que du niveau et du travail des élèves de lycée. Cela n'est possible qu'avec de l'expérience et/ou du temps de décharge pour se former et corriger, d'autant que la profession est fortement féminisée. De plus, la rémunération des 5 euros par copie est dérisoire compte-tenu de la charge de travail supplémentaire ! Enfin, l'accompagnement pédagogique et le suivi spécifique envisagés car nécessaires se feraient à distance le mercredi après-midi ou le soir.

La DEC répond que c'est une demande du ministère. Dans l'académie, ne seront missionné.es que les volontaires dont la candidature aura été étudiée par les IPR.

Les représentant.es du **SNES-FSU** font remarquer que de plus en plus de professeur.es stagiaires sont en charge de classe à examen. Sont-ils exemptés des missions d'examen ? De la même manière, qu'en est-il des contractuels ?

La DEC répond que les contractuel.les sont sollicité.es. Quant aux stagiaires, ils ne sont pas sollicités (sauf au cas par cas, avec l'avis de l'IPR). De toute évidence, ils peuvent refuser.

Le début des interrogations est fixé à 8 h 30 le matin et la reprise se fera à 13 h 30. Ces horaires ont donné satisfaction l'année dernière.

Les représentant.es du **SNES-FSU** demandent comment vont s'organiser le suivi du stage de Seconde si celui-ci incombe aux professeurs principaux et les missions d'interrogation. Y aura-t-il des aménagements ? La DEC ne peut pas répondre puisqu'il n'y a pas encore de textes sur ce dispositif.

Épreuves de LLCER Anglais + Anglais Monde Contemporain.

La DEC souhaite une répartition la plus équitable possible entre les épreuves orales et écrites. Elle propose donc qu'un.e enseignant.e faisant passer l'épreuve orale se voie confier 55 copies mais ne soit pas mobilisé.e au Grand Oral. Un.e enseignant.e qui aura un lot moyen de 35 copies participera aux rattrapages, mais ne participera pas aux oraux de spécialités.

Pour le GO, seront mobilisé.es en priorité les enseignant.es de Première.

❖ Points divers

- Dès réception des convocations, contacter la DEC en cas de problème.
- Les opérations concernant les BTS vont être avancées pour libérer les opérations du baccalauréat.